



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 9 novembre 2021

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Manon Zecca et consorts : « *Aubépines 39 et 41 un projet qui fait mal au quartier* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour sauvegarder la qualité de vie du quartier des Aubépines, plus précisément aux n°39 et 41, pour y préserver le patrimoine architectural et naturel et y maintenir des loyers abordables, en s'engageant notamment à refuser l'octroi d'un permis de construire qui ne correspondrait pas à ces critères »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 9 novembre deux mille vingt et un.

Le président



La secrétaire adjointe